



carif oref
Ile de La Réunion



AGRICULTURE - ZONE D'EMPLOI EST ENJEUX ET PERSPECTIVES





AVANT-PROPOS

Ce document étant le fruit d'un travail collectif et partagé, le CARIF-OREF, Pôle Emploi Réunion et la Maison de l'Emploi de l'Est tiennent particulièrement à remercier la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, le Conseil Régional, la Communauté Intercommunale de l'Est de La Réunion, la Mission Locale Est, le PLIE intercommunal de l'Est, les entreprises et l'ensemble des partenaires ayant contribué à sa réalisation.

Les notes enjeux et perspectives s'inscrivent dans une démarche régionale. Le CARIF-OREF, Pôle Emploi et les partenaires territoriaux ont conduit ces travaux d'anticipation sur chacune des microrégions de La Réunion en tenant compte des spécificités relatives à chacun de ces territoires.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
INDICATEURS CLÉS DE L'EMPLOI DANS L'EST	6
Les entreprises	6
Les salariés	7
Les chefs d'exploitation et co-exploitants	10
SYNTHÈSE DES ATELIERS D'ÉCHANGE	11
LES FACTEURS CLÉS À ANTICIPER DANS L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET DES MÉTIERS	12
Evolution activité	12
Approche territoire	13
Evolution réglementaire	13
Evolution technologique	14
Evolution sociétale	14
Evolution RH, management	14
LES PISTES D' ACTIONS	15
SOURCES	16
GLOSSAIRE	16



INTRODUCTION

Les notes prospectives s'inscrivent dans le cadre des missions d'anticipation de l'activité, de l'emploi et de la formation. Ces missions étant partagées par le CARIF OREF, Pôle Emploi et la Maison de l'Emploi de l'EST, un partenariat a donc été mis en place entre ces trois structures pour conduire ces travaux d'anticipation sur la zone d'emploi EST.

Cette démarche de prospective sectorielle et territoriale s'organise en deux temps :

1. Dans un premier temps, des ateliers d'échanges avec les partenaires institutionnels de l'emploi et de la formation permettent le croisement des indicateurs statistiques et des éléments d'anticipation collectés avec les connaissances empiriques des partenaires pour dégager les perspectives d'évolution des principaux secteurs d'activité et pour sélectionner trois secteurs sur lesquels préciser l'approche prospective dans l'EST.

2. Dans un second temps, des entretiens avec les professionnels des secteurs sélectionnés apportent l'analyse qualitative indispensable à cette étude.

A l'issue des ateliers d'échange, les trois secteurs sélectionnés sont :

- L'agriculture
- L'agroalimentaire
- Le tourisme

La présente note synthétise les indicateurs de diagnostic produits et les éléments prospectifs capitalisés lors de cette démarche consacrée au secteur de l'agriculture : observatoires prospectifs, rencontres professionnelles et institutionnelles.

GUIDE DE LECTURE

Les « **Activités de services administratifs et de soutien** » regroupent le nettoyage, l'intérim, la sécurité, les services relatifs aux bâtiments et à l'aménagement paysager et les activités de location

Les « **Autres activités de services** » correspondent aux emplois des associations autres que les associations comprises dans le médicosocial (intégrés dans l'hébergement médicosocial et l'action sociale), le sport et la culture (intégrés dans arts, spectacles et activités récréatives pour la plupart)

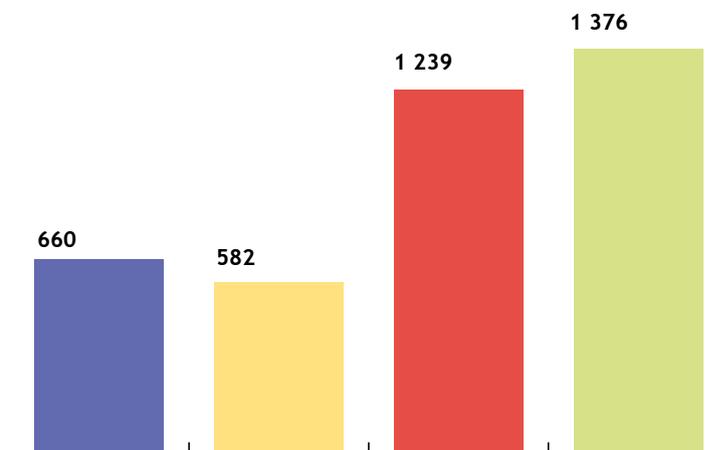


INDICATEURS CLÉS DE L'EMPLOI DANS L'EST

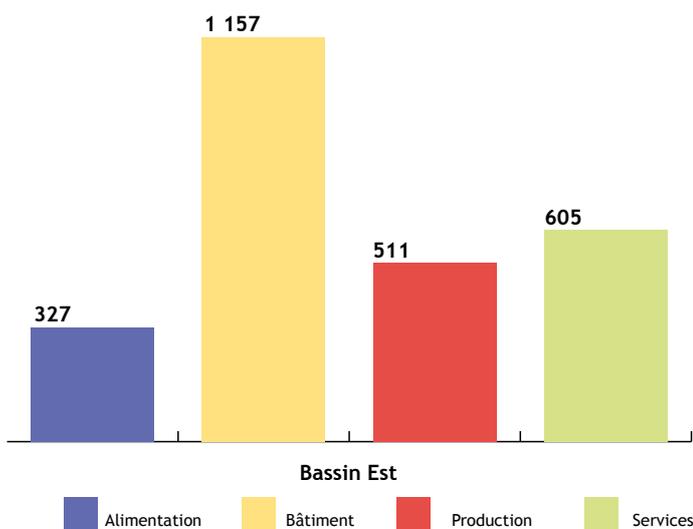
Les entreprises

- Taux de chômage 2012 : 30 %
- 20 500 DEFM ABC (4/2013)
- 8 300 entreprises dont 74 % sans salarié
- 3 857 entreprises ressortissantes CCIR et 2 600 entreprises artisanales URMA (12/2012), réparties comme suit :

Stock d'entreprises CCIR au 31/12/2012



Stock d'entreprises CMA au 31/12/2012



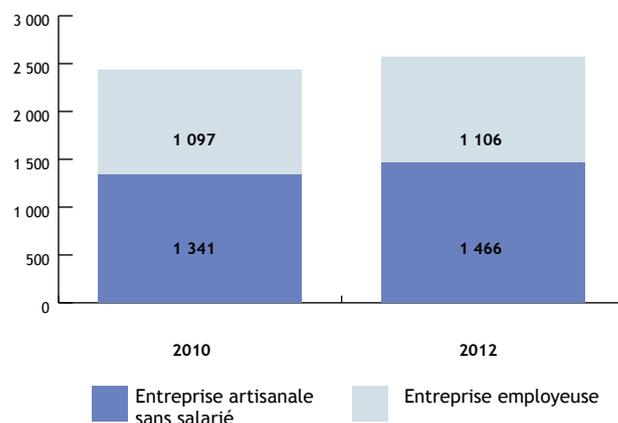
Source : fichier consulaire CMA

Bassin Est



Source : fichier consulaire CCIR

Estimation nombre entreprises artisanales avec et sans salarié dans l'Est



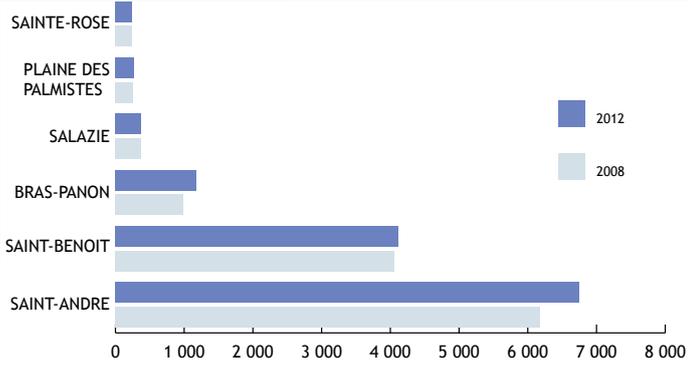
Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion

Effectifs salariés privés et spécificités des secteurs d'activité dans l'Est



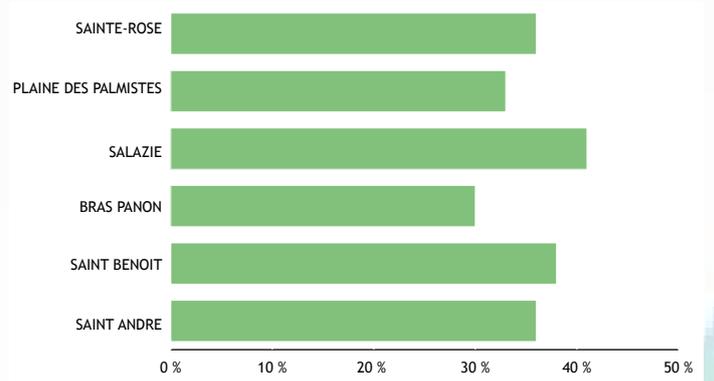
Source : ACOSS 2012. Spécifique [sous-représenté] : poids du secteur d'activité dans l'ensemble des salariés de l'Est supérieur de plus de 2 % [inférieur de plus de 2 %] au profil régional

Nombre de salariés par commune



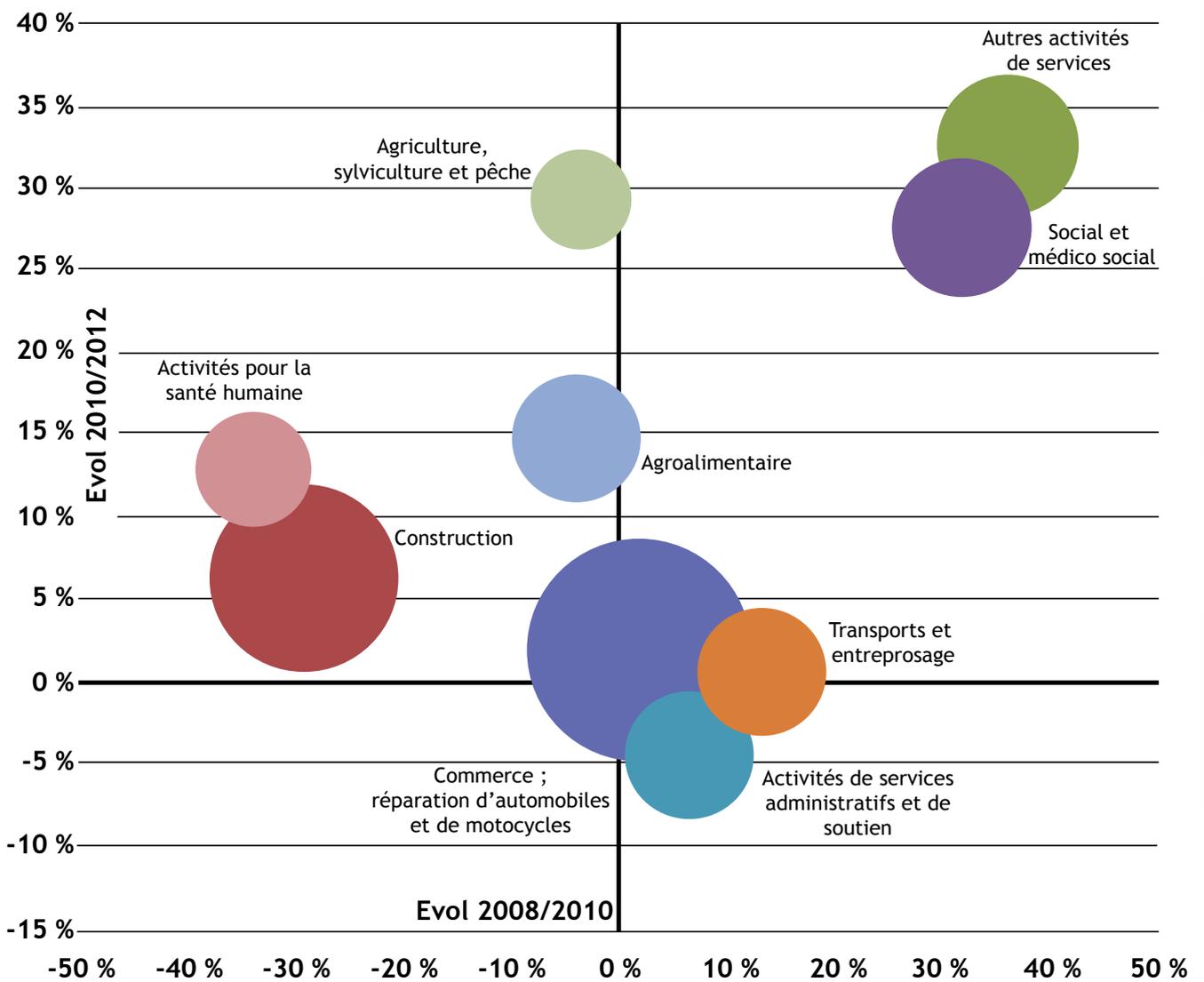
Source : ACOSS

Taux de chômage par commune



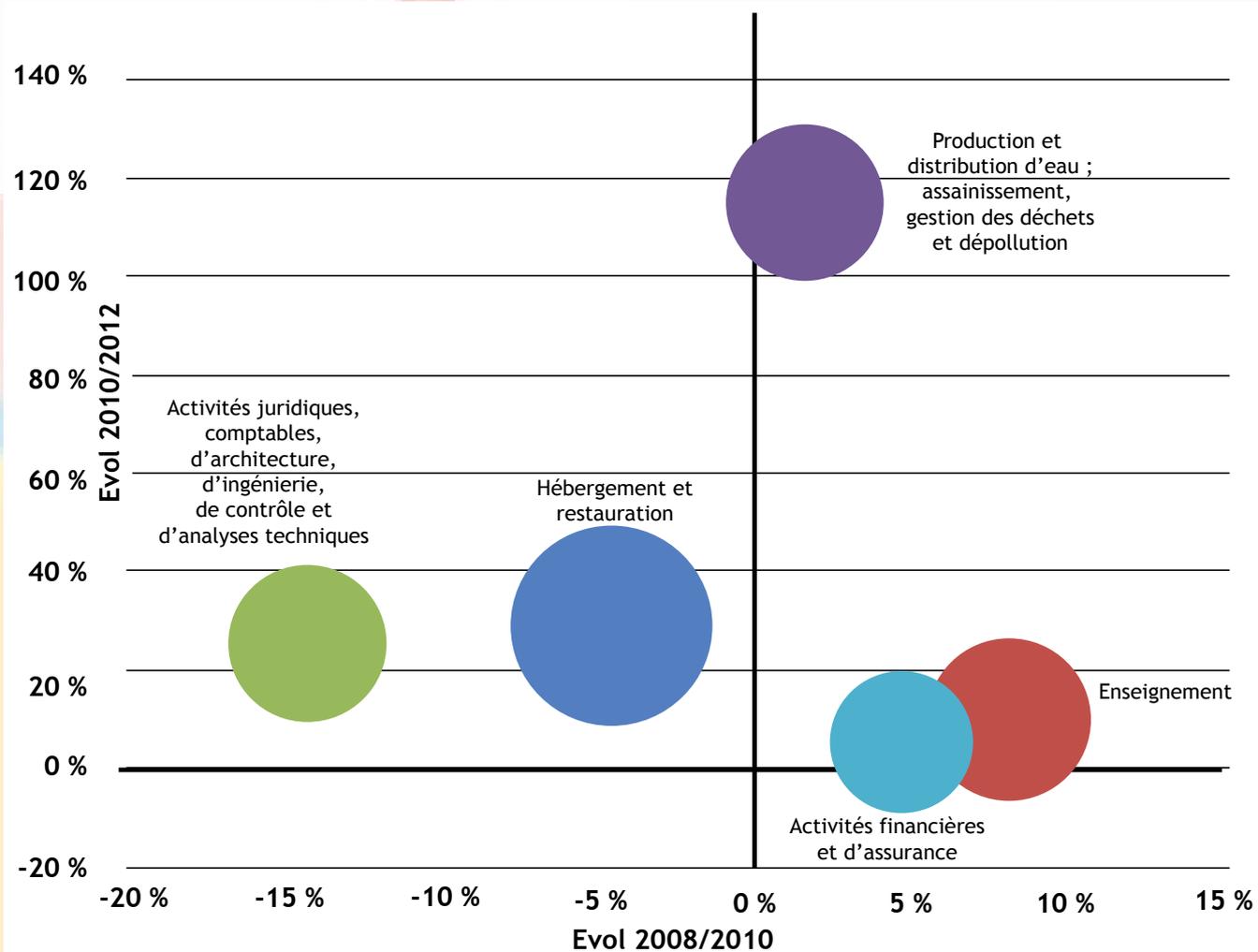
Source : INSEE Recensement de la Population 2010

Evolution 2008/2010 et 2010/2012 des secteurs d'activité > 500 salariés



Source : ACOSS

Evolution 2008/2010 et 2010/2012 des secteurs d'activité < 500 salariés et > 200 salariés



Source : ACOSS



Les chefs d'exploitation et co-exploitants

Commune et micro région	< 40 ans	40 - 49	50 - 59	60 ans et +	Total	Part des exploitants et co-exploitants de plus de 50 ans
Bras-Panon	44	53	55	21	173	44 %
Plaine des Palmistes	24	45	29	11	109	37 %
Saint-André	54	91	82	44	271	46 %
Saint-Benoit	129	220	205	63	617	43 %
Sainte-Rose	64	73	70	36	243	44 %
Salazie	89	112	88	32	321	37 %
EST	404	594	529	207	1 734	42 %
LA RÉUNION	1 757	2 797	2 366	946	7 872	42 %

Source : AGRESTE - DAAF La Réunion - Recensement agricole 2010

1 734 exploitants et co-exploitants sont recensés dans l'Est dont 42 % de plus 50 ans.

365 salariés permanents sont recensés en 2010 dans l'Est, soit une chute de 41 % par rapport à 2000.

81 Offres d'emploi enregistrées (OEE) sont émises par des entreprises agricoles en 2012, dont 28 % contrats aidés.

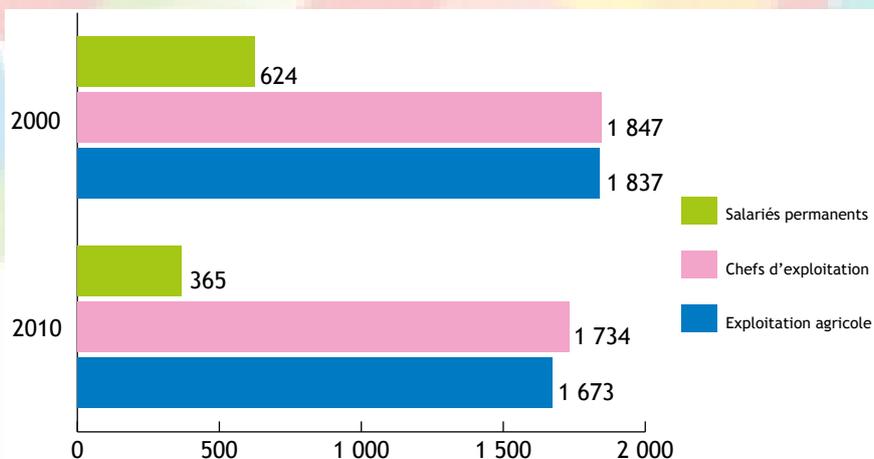
508 déclarations uniques d'embauche (DUE) ont été émises par le secteur agricole en 2012. Elles forment 5 % de l'ensemble des DUE de l'Est. Par rapport à 2011, 210 embauches supplémentaires ont été enregistrées dans l'agriculture (155 dans le secteur de la canne et 50 dans le secteur de l'arboriculture).

9 % des 660 entrées en formation financées par Pôle Emploi relèvent de l'agriculture, dont 7 % orientées production végétale

Les métiers en tension récurrente depuis 2010 (plus de deux fois entre 2010 et 2013) :

- « aide agricole production légumière ou végétale »

Nombre de salarié, de chef d'exploitation et d'exploitation en 2000 et 2010



Source : Recensement agricole 2000 et 2010 (AGRESTE)

SYNTHÈSE DES ATELIERS D'ÉCHANGE

ATOUTS

- Foncier agricole protégé dans le cadre des chartes agricoles, notamment dans un objectif d'installation de jeunes agriculteurs
- Optimisation des parcelles et de leur accessibilité à Salazie
- Station de traitement des effluents d'élevage et valorisation d'engrais
- Développement de filières organisées : élevage, groupements à l'export (coop ananas, verger de La Réunion...), goyavier
- Ressource en eau
- Qualité des produits (or rouge et or noir, produits de rivière)
- Animations et fêtes agricoles, promotion des produits agricoles
- Expérience montage parcours de formation ouvriers agricoles polyvalents (coupeuse, arboriculture et travail en hauteur)

FREINS

- Foncier en indivision sur Salazie
- Méconnaissance des métiers liés à l'agriculture
- Faible attractivité du métier et faiblesse de la pension agricole.
- Ces freins limitent les installations agricoles (retard dans la transmission d'exploitations, orientation vers d'autres secteurs)
- Difficile passage de l'informel au formel
- Evolutions réglementaires
- Diversification insuffisante

OPPORTUNITÉS

- L'EST offre un marché de 70 000 repas hors foyer/ jour (cantines scolaires, centres de formation, hôpitaux, restauration d'entreprises), dont 10 000 repas sur Saint-André)
- Structuration des filières : produits de la rivière, letchis, vanille, goyavier, thé
- Développement des circuits courts (marchés de producteurs, fête des terroirs,...)
- Récupération des terres incultes (Safer et DAAF)
- Agro tourisme
- Agriculture biologique en développement mais encore embryonnaire

MENACES

- Indivision à Salazie qui génère un frein au développement du foncier agricole
- Pression démographique et menace sur le foncier, doublée par la présence de petites parcelles utilisées pour d'autres usages (industriel)
- Remise en cause régime dérogatoire du sucre : fin des quotas de sucre garantis en 2017

Source : Éléments issus des ateliers du 19 septembre 2013 et 3 octobre 2013



LES FACTEURS CLÉS À ANTICIPER DANS L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET DES MÉTIERS

Evolution activité

» Volet études régionales

A l'échelle régionale, les installations aidées correspondent à 20 à 30 installations parmi les 300 installations annuelles. Une enquête de 2009 menée auprès de 106 exploitants installés entre 1997 et 2007 identifie que deux tiers de ces exploitants ont connu des difficultés après l'installation, avec en tête les contraintes liées tout d'abord à l'apport financier, en second lieu le volet foncier (liste d'attente SAFER, attente retraite des parents) et en troisième lieu le montage de dossiers (source : Christopher SOUNDRON L'installation aidée et non aidée à La Réunion). Ces constats, ajoutés aux politiques foncières et exigences de capacité agricole, confirment l'orientation du secteur depuis une génération à La Réunion vers un secteur professionnel normé et encadré, qui privilégie les « moyennes et grandes exploitations » dans le paysage actuel de La Réunion (au-dessus de 8 hectares canne) au détriment d'une « agriculture sociale » (complément revenus sociaux et/ou autres revenus). Cette orientation pourrait être légèrement atténuée avec les nouvelles orientations des programmes européens vers la prise en compte de plus petites exploitations.

» Volet professionnels de l'EST

Des marges de développement dans le maraîchage, l'export ananas et le marché de niche de l'agritourisme (valorisation de la vanille notamment)

L'activité se développe dans les exploitations diversifiées, avec des marges de développement importantes dans les cultures maraîchères plein champ et hors sol. Le prolongement de cette diversification se trouve dans des activités de transformation et de commercialisation.

En matière d'exportation sur le volet végétal, les niches de développement restent positionnées sur l'ananas (notamment coopérative Ananas Réunion à Saint-Benoît sur le créneau export), puis le pitaya et les fruits de la passion. Les autres cultures (comme letchi ou mangue) sont très concurrencées par les pays d'Afrique ou d'Amérique du Sud (Brésil et Pérou pour les exports vers l'Europe).

Une perspective de développement de l'agritourisme.

La pluriactivité agriculture et tourisme est peu développée, en partie du fait de la saisonnalité et de la charge de travail supplémentaire que cela représente pour l'exploitant. Leurs développements sont cependant à anticiper, portés par une demande croissante des publics scolaires et associatifs (associations médico-sociales également) pour la visite de ces exploitations.

La vanille est une culture patrimoniale de l'Est, avec un fort attrait identitaire. Plus de la moitié des planteurs de vanille ne relèvent pas du statut d'agriculteurs mais pratiquent la culture en complément de revenus sociaux. La concurrence avec Madagascar en matière de quantité et de prix joue en défaveur de La Réunion, à moins de mettre en avant la valeur de la vanille Réunion : respect de l'environnement, valorisation des savoir-faire et potentiel de développement de la valeur ajoutée grâce aux marchés de niches liés au label Indication Géographique Protégée (IGP) et au potentiel touristique.

Peu de perspectives de développement à court terme dans l'élevage poulet, porc et laitier

L'élevage poulet et porc s'orientent davantage vers une stabilisation des effectifs en emploi, avec seulement une à deux installations autorisées dans le cadre coopératif Avipole (engagement pris dans le cadre du projet DEFI 2011 2020) et aucune nouvelle installation dans le cadre coopératif porc. L'installation hors cadre coopératif peut se faire, mais dans des conditions difficiles (projet non éligible aux aides FEADER pour les bâtiments d'élevage, difficultés de commercialisation).

L'activité dans le domaine de la volaille est cyclique et une nouvelle phase de hausse pourrait se produire dans les trois prochaines années, sans pour autant pouvoir anticiper ces cycles à la hausse.

La transmission des exploitations est parfois assurée dans le cadre d'une transformation de l'exploitation individuelle en société, avec la relève assurée par un membre de la famille.

Le développement de la filière laitière se heurte aux contraintes de l'activité.

Sur les métiers d'inséminateurs, de vachers et de porchers, des besoins en emplois ont été recensés. Ces besoins restent très limités en nombre.



Des perspectives de développement à court terme dans l'élevage lapin, mais sur de petits effectifs

La coopérative des producteurs de lapin, en fonctionnement depuis 2010 à Bras-Panon, anticipe une activité en développement avec cependant une maîtrise rigoureuse de l'itinéraire technique à mettre en place par les éleveurs (risques de maladie).

Approche territoire

Une complémentarité entre agriculture fermière, canne irriguée et pluviale- Equipements limités en matière d'abattage (fermeture de l'abattoir de Grand Matin) mais des outils coopératifs et industriels dans le végétal pour un développement de la transformation

L'Est, un territoire contrasté

En effet, le territoire Est se partage entre grand terroir canne de Sainte-Rose à Saint-André avec le périmètre irrigué présent sur Saint-André, des traditions agricoles fermières à Salazie (sur lesquelles pèsent les contraintes d'un large périmètre de protection des eaux), des élevages diversifiés (poulet, bœufs, cabris) sur l'ensemble du territoire, ainsi que des cultures très identifiables telles que le goyavier à la Plaine des Palmistes ou la vanille à Saint-André et Bras-Panon.

L'éloignement de certains outils coopératifs de la filière des fruits et légumes tels que la plateforme de réception VIVEA à Saint Pierre et d'élevage poulet et porcin comme l'abattoir Crête d'Or à l'Etang-Salé et porc à Saint-Pierre sont des contraintes du territoire.

Des opportunités sont présentes sur l'EST avec l'implantation des coopératives lapins, vanille, ananas, banane et letchi et l'activité de transformation végétale industrielle (Royal Bourbon Industries).

Evolution réglementaire

La législation environnementale génère des besoins en formations phytosanitaires et agriculture raisonnée, le volet transport vers les CACES et permis poids lourds- La loi d'avenir pour l'agriculture favorise les circuits courts et certains abattements fiscaux LODEOM incitent au recours aux formations pour les exploitations imposées au réel- La multiplication des normes affecte particulièrement le développement de la filière vanille.

» Volet professionnels de l'EST

Le volet environnemental se traduit par différentes dispositions réglementaires en cours :

- les certificats phytosanitaires sont obligatoires en 2014 aussi bien pour les exploitants (afin d'acheter les produits) que pour les salariés et revendeurs.
- Un objectif de baisser de 50 % en 5 ans la quantité de désherbant utilisée oriente les exploitations vers une meilleure prise en compte de l'environnement.
- L'extension des périmètres de protection d'eau potable est nette sur le territoire de Salazie
- Salazie a subi davantage de contraintes réglementaires

avec le centre de traitement des effluents d'élevage mais les conditions d'écoulement des produits ne sont pas encore assurées (prix de vente estimé trop élevé comparé au rapport qualité prix de l'engrais).

Dans le cadre de la réglementation transport, les obliga-



tions de détention de permis CACES 8 et bientôt de super lourds, voire de capacité transport, doivent être anticipées.

La loi d'avenir pour l'agriculture privilégie la production locale. L'article 4 de la loi n° 2013-453 du 3 juin 2013 visant à garantir la qualité de l'offre alimentaire en Outre-Mer prévoit que sont obligatoirement prises en compte pour l'attribution des marchés publics de restauration collective « les performances en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture » : le paragraphe VIII de l'article 34 du projet de loi prévoit d'étendre cette disposition aux produits de l'industrie agroalimentaire et halioalimentaire, afin de favoriser le développement des activités de transformation locale. La LODEOM prévoit un abattement de 80 % du revenu imposable pour les exploitations qui sont au régime réel et qui réalisent des dépenses de formations professionnelles (au minimum 5 % de la quote-part des bénéfices exonérés). Ce dispositif favorise donc le recours à la formation pour les exploitations au réel.

En matière foncière, la récente évolution du droit concernant le règlement des successions en indivision (à la demande d'un ou plusieurs indivisaires titulaires d'au moins 2/3 des droits, le tribunal d'instance peut, sous certaines conditions, autoriser la vente d'un bien indivis) est une évolution positive pour la récupération des terres incultes. Cependant, la procédure de récupération des terres incultes ne permet pas encore d'aller au terme de la démarche avec la remise en culture. Une modification de la loi est nécessaire pour accorder davantage de pouvoir à la commission départementale d'aménagement foncier.

A noter également les contraintes générées par les normes Vigipirate en matière d'export.

La multiplication des normes qui encadrent l'activité agricole viennent en opposition au développement de la culture patrimoniale de la vanille.

Evolution technologique

Hors sol, mécanisation, diffusion recherche innovation

» Volet professionnels de l'EST

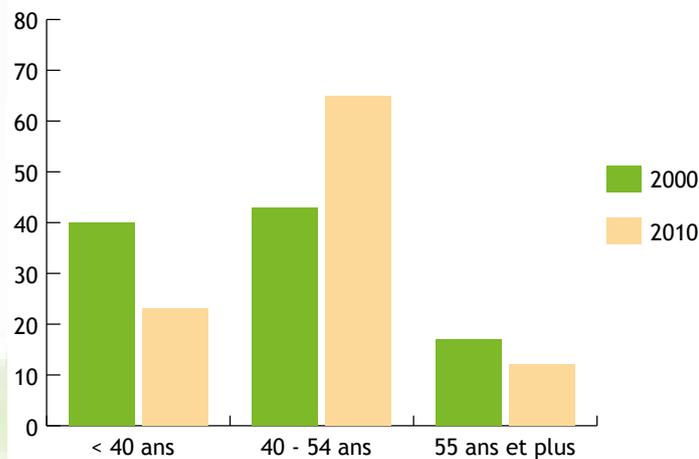
Les pratiques de culture hors sol se développent et doivent être accompagnées.

La mécanisation des exploitations se poursuit, là où la topographie le permet.

Des innovations sont en cours pour la valorisation de la vanille dans les peintures et la cosmétique.

En matière de recherche et innovation, le réseau innova-

Age des chefs d'exploitation et coexploitants en 2010.
Recensement agricole 2010 (AGRESTE)



tion transfert agricole piloté par la DAAF doit permettre de mieux diffuser les différentes innovations du secteur.

Evolution sociétale

Maintien des dispositifs d'aide à l'horizon 2020, mais un cadre de soutien qui est toujours à renégocier
Renouvellement des générations à assurer
Tendance au développement de l'agriculture biologique et des circuits courts

» Volet professionnels de l'EST

Le cadre global de soutien public à l'activité agricole serait maintenu à l'horizon 2020, avec la reconduction des programmes européens POSEI 2014-2020 et de développement rural. Les dispositifs d'aide en faveur de l'agriculture sont constamment en négociation, avec des arbitrages qui dépassent l'échelon régional.

La forte proportion d'exploitants âgés (42 % des exploitants sont âgés de plus de 50 ans 2010) soulignent l'enjeu d'accompagner l'installation des jeunes agriculteurs.

L'offre de formation en BP REA assure juste la transmission des exploitations, avec une offre qui plafonne à 80

places par an : 30 places offertes en apprentissage (annexe CFAA Saint-Paul à Saint-Benoit et Saint-Joseph) et selon les années autour de 50 places en formation continue (public demandeurs d'emploi notamment). Les autres qualifications de niveau IV par apprentissage sont les BAC PRO productions horticoles, conduite et gestion de l'exploitation agricole et proposent 40 places par an. Une part des anciens stagiaires s'installent dans les 3 années après leur formation, mais d'autres connaissent des parcours plus longs vers l'installation agricole après la formation.

La voie de la VAE pour la reconnaissance des capacités de responsable d'exploitation, une des conditions qui compose la capacité professionnelle, reste peu développée auprès des aides familiaux et des conjoints collaborateurs, avec des difficultés liées au niveau scolaire de départ d'une majorité de ce public (en 2012, 20 dossiers déposés niveau livret 2 pour l'ensemble des qualifications qui relèvent du service valideur DAAF). Un autre facteur limitant relève du rapport d'autorité père - fils (ou fille) et de la transmission parfois délicate des fonctions de gestion d'exploitation dans le cadre familial. De ce fait un volet de l'expérience nécessaire au BP REA ne peut pas être valorisée dans l'expérience du fils (ou de la fille).

Le marché des productions biologiques est étroit à La Réunion ainsi que les contraintes phytosanitaires. Cependant, des marges de progression sont possibles du fait de la rareté des producteurs bio actuels, que ce soit en matière de culture ou d'élevage (20 % d'élevage bio - source : Association Valorisation Agriculture Biologique). A noter la présence de l'Association Valorisation Agriculture Biologique dans l'EST qui participe à la sensibilisation et la formation à l'agriculture biologique (dont sessions de formations « apprendre à jardiner ») et de producteurs biologiques de vanille.

La tendance à privilégier les circuits courts de commercialisation est en cours, avec notamment un projet de marché de producteurs mensuel à Saint-André. Un effort de promotion des produits péi doit être amplifié pour faire valoir la sécurité alimentaire de ce type de production (normes européennes).

Evolution RH, management

Quelle valorisation du travail saisonnier ?

La petite taille des exploitations réunionnaises est un frein à l'embauche.

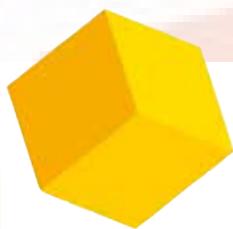
Concernant la coupe de la canne, la cueillette et le conditionnement des fruits (letchi notamment), les difficultés de recours légal à la main d'œuvre restent très présentes, avec l'arbitrage à réaliser pour les travailleurs saisonniers entre le RSA et le complément de revenu issu de la coupe. Les saisonniers sont dans la précarité, ce qui génère du turn-over, notamment pour la cueillette des fruits, avec l'obligation de former les nouvelles équipes à chaque saison. Des difficultés sont notées pour le travail le week-end en période de cueillette de fruits.

Une initiative de groupement d'employeurs a émergé dans l'Est, sans suite à ce jour (à noter au moins deux groupements d'employeurs en fonctionnement dans le Sud « Les

Dalons» et «les Abeilles»). Cet échec serait lié aux difficultés d'organisation des exploitants et la difficulté pour les salariés de concevoir les mises à disposition auprès des adhérents.

Le réseau de solidarité en cours entre agriculteurs biologiques et bénévoles est une première étape vers le déve-

veloppement de la filière biologique.



LES PISTES D' ACTIONS

Les rencontres institutionnelles et professionnelles ont permis de pointer les enjeux de reprise des exploitations agricoles et d'installation sur des systèmes maraichage et agritourisme

» Poursuivre la mise en place de salons des métiers et promotion du dispositif Accès des Demandeurs d'Emploi aux Métiers Agricoles (ADEMA), afin d'informer davantage les jeunes sur les métiers agricoles et les conditions d'installation ainsi que les actions de promotion de la qualification et de l'apprentissage des femmes dans des métiers dits masculins (action menée par Mission locale Est et Pôle Emploi)

» Préparer une augmentation légère de l'offre de formation niveau BP REA pour 2016-2018 (entre apprentissage et formation continue), avec le maintien de l'offre au niveau BPA comme première étape du parcours formation. Un enjeu de l'accès à la formation BP Responsables d'exploitations agricoles (BP REA) réside dans l'installation de jeunes agriculteurs, avec ce niveau exigé pour obtenir la capacité agricole. Face aux enjeux de reprise des exploitations et aux parcours longs de l'installation agricole, l'offre de formation devrait être proposée par débordement à l'horizon 2016-2018.

» Promouvoir des parcours VAE par étape pour les aides familiaux et les conjoints collaborateurs, en proposant un accompagnement plus long. La prise en charge de l'accompagnement VAE est de 750 € pour des parcours autour de 25 heures d'accompagnement (coût de 1 400 €). Les spécificités du secteur relevées précédemment (transmission familiale, parcours scolaires courts) justifient des démarches d'accompagnement plus longues que 25 heures et davantage prises en charge.

» Poursuivre les formations aux certificats phytosanitaires. Près de la moitié des exploitations disposent du certificat phytosanitaire et les besoins sont donc encore importants pour étendre la formation à l'ensemble des exploitations

» En matière technique et de gestion, développer les possibilités de formation aux modules techniques hors sol, hydroponie et culture sous serre, ainsi que les modules de gestion administrative et financière adaptée aux exploitations. Ces axes sont inscrits dans le plan de développement

de la formation 2014/2016 de VIVEA

» Anticiper les besoins en formation transport et CACES, conduite de tracteurs

» Adapter les formations touristiques « qualité de l'accueil » aux exploitants agro touristiques

» Adapter les contrats de génération aux caractéristiques des exploitations agricoles. Les contrats de génération entre un exploitant de plus de 57 ans et un jeune ne peuvent se faire que dans le cadre d'une société, avec un contrat CDI ou CDD sur un temps de travail supérieur à 4/5^{ème} temps plein. La piste d'action consiste à proposer d'autres formes de contrat de génération adaptées aux exploitations individuelles et à un travail saisonnier (missions de conseil de la Chambre et/ou de CER France).

» Mettre en place une charte territoriale de l'emploi saisonnier afin de valoriser ce type d'emploi et de lever les freins liés à l'arbitrage entre revenus sociaux et revenus du travail. Dans le secteur de la canne ou des fruits, fortement dépendant des activités saisonnières, le manque de reconnaissance des emplois saisonniers constitue un handicap aussi bien pour les saisonniers que les employeurs. Les actions de promotion doivent être amplifiées, en partant des initiatives déjà réalisées (cf. dépliant « La coup canny arrive- comment y déclare band travailler ? » édité par la Chambre d'agriculture, le FAFSEA, le Conseil Général, l'Etat, le Pôle Emploi et la CGSS).

» Renforcer l'accompagnement pour l'élaboration de groupements d'employeurs. De nouvelles possibilités d'organisation en groupements d'employeurs doivent être trouvées, autour de groupes de 5 à 6 planteurs qui travaillent sur des terrains de taille similaire.

» Campagne de promotion des produits péi et des exploitations agro touristiques, suivi des travaux du haut-commissariat à la commande publique sur la restauration collective

» Diffuser les résultats du réseau innovation agricole

SOURCES

Auteur	Titre	ANNEE
DAAF	<i>Les formations de l'enseignement agricole à La Réunion</i>	2014
CARIF-OREF	<i>Fiches sectorielles Agriculture</i>	2012
Christopher SOUNDRON Mémoire fin d'études ENESAD	<i>L'installation aidée et non aidée à La Réunion</i>	2009
Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux	<i>La France et ses campagnes 2025-2050 - regards croisés filière et territoire : annexe 1 : les Hauts et l'élevage, la filière canne et le foncier : quel avenir pour La Réunion ?</i>	2012

GLOSSAIRE

ACOSS	Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
BAC PRO	BACcalauréat Professionnel
BP REA	Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole
CACES	Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité,
CARIF-OREF	Centre d'Animation et de Ressources de l'Information sur la Formation Observatoire Régional Emploi Formation
CCIR	Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion
CDD	Contrat à Durée Déterminé
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CFAA	Centre de Formation d'Apprentis de l'Artisanat
CGSS	Caisse Générale de Sécurité Sociale
CMA	Chambre de Métiers et de l'Artisanat
DAAF	Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DEFM	Demandeur d'Emploi en Fin de Mois
DUE	Déclaration Unique d'Embauche
ENESAD	Etablissement National D'enseignement Supérieur Agronomique De Dijon
FAFSEA	Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations Agricoles
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le DÉveloppement Rural
LODEOM	LOi pour le Développement Economique des Outre-Mer
OEE	Offre d'Emploi Enregistrée
POSEI	Programmes d'Options Spécifiques à l'Eloignement et l'Insularité
RH	Ressources Humaines
RSA	Revenu de Solidarité Active
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
URMA	Université Régionale des Métiers de l'Artisanat
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

Carif-Oref Réunion



carif ■ oref

Ile de La Réunion

Directeur de publication

Jean-René HOAREAU

Collaboration

Olivier DEBRAY

Stéphanie COURTOIS (Maison de l'Emploi de l'Est)

Mise en page

Samuelle GRONDIN

Crédits photo

© fotolia

© Samuelle GRONDIN

Adresse Physique

190, rue des Deux Canons

Imm. Futura, RDC

97495 Sainte-Clotilde Cedex

Tél. : 0262 28 30 47

Fax : 0262 28 04 44

Courriel : contact@cariforef-reunion.net

Site web : www.cariforef-reunion.net

